



Naturalisation, et mariage avec une personne en situation irrégul.

Par **taninna**, le **19/10/2009** à **12:45**

Bonjour,

Je suis une jeune femme de 22 ans, j'ai déposé mon dossier de naturalisation le mois d'août dernier, j'ai reçu le n° de dossier donc là j'attends juste un RDV pour l'entretien réglementaire. Mais en attendant j'envisage de me marier en juillet 2010 à PARIS, mais avec un homme dont le visa court séjour sera expiré avant la date du mariage. Et que pour le moment je possède une carte de résidente algérienne de 10 ans qui expire en 2016.

Alors je voudrais savoir s'ils peuvent me refuser le mariage, ou bien la nationalité, et surtout si mon fiancé pourra être en règle une fois marié ou du moins ne pas avoir de problème sachant qu'on s'aime et qu'on ne peut jamais se séparer.

SVP c'est très important et urgent.

Merci de votre réponse.

Par **miouze**, le **20/10/2009** à **01:49**

un conseil pendant l'instruction du dossier ne jamais changer de situations car ils vont te refuser ta nationalité .

concernant ton futur mari.

tu ne peux pas te marier avec ton futur mari, mais il ne sera pas régularisable, il faut qu'il rentre au bled et toi tu fais un regroupement familial, mais tu perds du temps pour ta nationalité donc prend mon premier conseil